

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ N° 002/CP/ABLO/2026 RELATIF AU BLOCAGE DES PLATEFORMES FACEBOOK, YOUTUBE ET TIKTOK EN GUINÉE

Conakry, le 28 juillet 2026 - Ce mardi 28 juillet 2026, l'Association des Blogueurs de Guinée (ABLOGUI) a été alertée, dès l'aube, par plusieurs citoyens d'une interruption de l'accès à certaines plateformes numériques dont Facebook, YouTube et TikTok sur le territoire guinéen. A la suite de cette alerte, notre organisation a aussitôt enclenché son protocole de monitoring pour vérifier cette allégation.

Notre réseau de moniteurs indépendants, mobilisés à Conakry et dans les différentes régions de l'intérieur du pays, a procédé depuis le matin à une série de tests techniques de connectivité. Les résultats de ces tests convergent sur un blocage ciblé visant effectivement Facebook, YouTube et TikTok. Une telle précision dans la restriction exclut toute hypothèse de panne ordinaire.

À l'heure où nous publions cette déclaration, ni l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT), ni les opérateurs de téléphonie mobile, ni les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) n'ont jugé utile d'informer les utilisateurs sur les raisons de cette situation. Cette absence de communication constitue en elle-même un manquement à l'obligation de transparence envers les usagers.

Pour des millions de Guinéens, Facebook et TikTok représentent bien plus que de simples plateformes sociales. Elles sont des canaux essentiels pour l'accès à l'information, d'échange et de participation citoyenne au débat public. Restreindre leur accès revient à amputer une partie de l'espace public dans lequel s'exercent la liberté d'expression, le droit à l'information et la liberté de communication.

L'ABLOGUI tient à rappeler que ces libertés sont protégées par :

- **La Constitution guinéenne, en son article 19, qui garantit la liberté d'expression et d'opinion ;**
- **La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), en son article 9, relatif au droit à l'information ;**
- **Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), en son article 19, qui encadre toute restriction à la liberté d'expression.**

Aucune restriction à ces droits ne peut être imposée de manière arbitraire, sans base légale explicite ni justification publique.

COMMUNIQUÉ

Au regard de ces principes, l'ABLOGUI :

1. Condamne sans réserve le blocage qui cible ces dernières heures Facebook, TikTok et YouTube et exige leur rétablissement immédiat et sans condition sur l'ensemble du territoire national ;
2. Interpelle les autorités guinéennes sur leur obligation de préserver, en tout temps, un accès ouvert, stable et non discriminatoire à Internet ;
3. Invite l'ARPT, les opérateurs et les FAI à s'expliquer sur l'origine et le fondement de cette restriction ;
4. Encourage les citoyen.ne.s, journalistes et membres de la société civile guinéenne à documenter les effets de ce blocage et à signaler tout acte de censure numérique, en faisant preuve de responsabilité dans l'usage des outils de contournement.

L'ABLOGUI continuera d'assurer le monitoring de l'espace numérique guinéen, de rendre public ses constats et d'œuvrer, sans relâche, pour que chaque Guinéen.ne puisse pleinement exercer ses droits en ligne.

Contacts presse :

Email : contact@ablogui.org

WhatsApp et Télégramme : +224 623 13 23 24